

# Pontlevoy

## Flash ● ● ●

Chères Pontiléviennes, chers Pontiléviens,

Comme je l'avais évoqué dans le dernier Flash, les travaux du cimetière ont commencé par la réfection des allées principales qui séparent chaque carré. À l'automne, les travaux se poursuivront sur les petites allées par un enherbement. L'affichage aux entrées du cimetière et un repérage de toutes les allées seront mis en place.

Dans le parc de la « Belle Étoile » nos agents techniques sont en cours de pose de nouveaux jeux pour les enfants qui nous l'espérons apporteront beaucoup de satisfaction aux utilisateurs et utilisatrices.

Des travaux de voirie démarreront en septembre dans la rue Saint-Gilles et dans la rue de l'Ormeau Gérard. Le marquage horizontal (passage piétons, bande de stop...) des routes de Blois, Montrichard et Thenay sera également repris début juillet. Une campagne de curage de fossé est aussi prévue en septembre avec l'aide des agriculteurs qui assureront le transport de la terre.

Durant les vacances scolaires, les peintures extérieures de la cantine, de la Passerelle et du rez-de-chaussée de la Poste seront refaites.

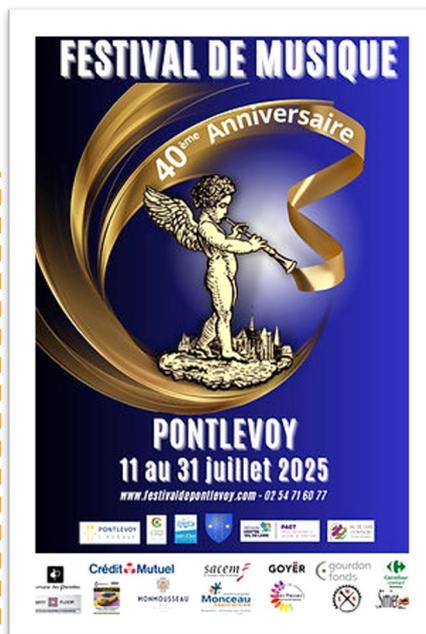
Les vacances scolaires approchent et je souhaite à tous, les enfants, enseignantes et personnel de l'école et du service périscolaire, de bonnes vacances.

Pour le mois de juillet, de nombreuses animations sont proposées. Les « Héritiers de Pontlevoy » vous proposent des fresques historiques dans l'Abbaye sous forme de scénettes du 12 au 14 juillet. L'association du Festival de Musique de Pontlevoy fêtera ses quarante années d'existence avec ses concerts proposés du 11 au 31 juillet. Vous pouvez retrouver les programmations et les réservations sur leurs sites internet. Les réservations sont également possibles par téléphone. Et, bien entendu, le 14 juillet et son traditionnel feu d'artifice. Vous retrouverez toutes les informations nécessaires dans ce Flash.

Au mois de janvier, nous avons lancé une étude sur la possibilité de créer des logements pour personnes âgées avec SOLIHA. Cette étude est maintenant terminée et je remercie les élus et les personnes qui se sont investies dans cette réflexion. Une restitution ouverte à tous est prévue le mardi 23 septembre au Foyer Rural. Ce programme se continuera par la recherche d'un porteur de projet. Sachez que nous avons déjà des pistes sur ce point.

Il me reste à vous souhaiter un bon mois de juillet.

Jean-Louis Berthault  
Maire de Pontlevoy



## Ce mois-ci

### Association Festival de Musique de Pontlevoy

Saison 2025 avec 9 journées,  
9 concerts

Du 11 au 31 juillet

### Abbaye de Pontlevoy

Visite théâtralisée

« Héritiers de Pontlevoy »

12, 13, 14 juillet

### Festivités du 14 juillet

Repas et feu d'artifice

*La vie sans musique est tout simplement  
une erreur, une fatigue, un exil.*

F Nietzsche



### VOS PERMANENCES EN MAIRIE

**RADAP** : vente des tickets le  
mardi 8 juillet de 10h à 11h en mairie.

**ASSISTANTE SOCIALE** : pour  
prendre rendez-vous, téléphonez au  
02.14.99.41.41 (tarif local), numéro  
ouvert les lundis, mercredis, jeudis et  
vendredis de 9h30 à 11h30 et de 14h00  
à 16h00 et les mardis matin de 9h30 à  
11h30.

# Infos municipales

## Conseil Municipal du 26 mai

Délibération 2025-05-01 « Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Val de Cher-Controis dans le cadre d'un accord local ».

Délibération 2025-05-02 « Demande de versement du fonds de concours à la CCV2C au titre de l'enfance jeunesse ».

Délibération 2025-05-03 « Installation d'une plateforme élévatrice à enterrer destinée à la collecte des ordures ménagères résiduelles ».

Délibération 2025-05-04 « Règlement et tarifs de la cantine scolaire ».

Délibération 2025-05-05 « Installation d'une esthéticienne location du cabinet 15 route de Montrichard ».

## Informations diverses :

Compte-rendu communautaire.

Bilan bibliothèque.

Jurys d'assises.

## Fermeture mairie

La mairie sera exceptionnellement **fermée le mercredi 9 juillet**.

## Services civiques

La mairie de Pontlevoy recherche un service civique (entre 18 et 25 ans) pour la période du **1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juillet 2026**, pour une durée de 11 mois, 30 h par semaine pour effectuer diverses tâches, renseignement par mail :

[secretariat@mairie-pontlevoy.fr](mailto:secretariat@mairie-pontlevoy.fr)

L'école Malingié recherche 2 services civiques (entre 18 et 25 ans) pour la période du **1<sup>er</sup> septembre 2025 au 4 juillet 2026** (24 h/semaine), renseignements par téléphone au 02.54.32.27.00 ou par mail :

[ec-la-saulaie-a-pontlevoy@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-la-saulaie-a-pontlevoy@ac-orleans-tours.fr)

Mme BERTIN Delphine, Directrice de l'établissement.

## Bourses vacances

Les imprimés sont à retirer en mairie. Une fois complétés, ils seront à déposer au secrétariat accompagnés des justificatifs demandés, avant le début de l'activité concernée.

## Entretenir son trottoir



« J'entretiens mon trottoir ! »

**La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen**

« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation »

code général des collectivités territoriales

- ✓ Balayage
- ✓ Désherbage (arrachage ou binage)
- ✓ Démoussage

## Canicule

Les personnes âgées de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans lorsqu'elles sont reconnues inaptes au travail et les adultes handicapés sont informés de la création d'un fichier de personnes à contacter afin de vérifier leurs besoins d'aide, de soutien, de visite ou de secours, en cas de déclenchement du plan canicule. Les personnes concernées, qui n'auraient pas de famille proche d'eux et qui le souhaiteraient, sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie. L'inscription sur le fichier repose sur une démarche volontaire.



## SDIS 41

### LUTTER CONTRE LES INCENDIES

**Vous vous rendez dans une zone sensible au feu (forêt, prairie, champ...) : ce que vous devez savoir.**

Avant de partir, renseignez-vous sur la présence de risques, si nécessaire en consultant le répondeur de Météo France ou auprès des mairies et de la Préfecture pour accéder aux massifs forestiers qui peuvent être réglementés ou interdits.

**EN VOITURE** : ne jetez jamais votre mégot à l'extérieur du véhicule, ne videz pas votre cendrier. Pensez que votre pot d'échappement est à haute température et qu'il peut mettre le feu aux herbes sèches.

Si vous êtes menacé par un incendie, anticipez votre déplacement. Vous êtes plus abrité dans votre véhicule qu'à l'extérieur et fermez les vitres. Si vous êtes bloqué, préparez votre protection en vous garant sur le bord de la route à l'opposé du feu, dans la zone la plus dégagée de végétation qui s'offre à vous. N'arrêtez pas votre moteur pour garder votre capacité de déplacement.

**HORS DE VOTRE VEHICULE** : ne fumez pas, n'allumez pas de feu, interdisez aux enfants de jouer avec des allumettes et des pétards.

S'il y a un incendie, éloignez-vous du massif concerné. Il est souvent possible de traverser la lisière du feu, après son passage en marchant dans le « brûlé ».

### A PIED

Ne perdez pas une minute, rejoignez votre véhicule. Si ce n'est pas possible, ne fuyez jamais dans le sens du feu. Quittez la zone dangereuse en vous déplaçant perpendiculairement au sens de la propagation (sensiblement celui du vent).

## OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT

Attention ! En cas de non-respect de votre obligation de débroussaillage, vous vous exposez à :

- une contravention pouvant atteindre 1 500 €
- une mise en demeure des autorités, assortie d'une amende de 30 € par m<sup>2</sup> de végétations soumises à cette obligation

la réalisation du débroussaillage par les autorités, à vos frais exclusifs.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, merci de prévenir rapidement la gendarmerie 17, et les pompiers 18. Pour plus d'information, vous pouvez vous connecter sur le site : <https://www.sdis41.fr/sauver/brulures/>



Adoptons les comportements qui sauvent  
— Informez-vous, formez-vous : —  
[www.comportementsquisauvent.fr](http://www.comportementsquisauvent.fr)



SAPEURS • POMPIERS  
DE FRANCE



### Direction Départemental des territoires de Loir-et-Cher

La mesure de vigilance sécheresse est déclenchée pour l'ensemble du département de Loir-et-Cher.

À ce stade, la mesure de vigilance n'entraîne pas de restrictions des usages de l'eau. Une mobilisation collective est attendue, visant à limiter l'aggravation de la situation.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des consommateurs d'eau, qu'elle provienne d'un point de prélèvement privé ou d'un réseau public de distribution, de faire preuve d'une vigilance particulière dans l'utilisation de la ressource en eau.

Les utilisateurs de la ressource en eau sont invités à l'économiser en adoptant les pratiques suivantes :

#### Particuliers

À la maison :

Vérifier régulièrement son compteur d'eau et réparer les fuites ;

Ne pas laisser couler l'eau inutilement ;

Éviter de nettoyer les façades, toitures et terrasses ;

Laver son véhicule dans une station de lavage ;

Faire tourner les lave-linge et lave vaisselle lorsqu'ils sont pleins. Choisir le mode « Eco »

Installer des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche).

Au jardin :

Pailler le sol pour conserver l'humidité ;

Récupérer l'eau de pluie ou de rinçage ;

Éviter d'arroser les pelouses ;

Arroser tard le soir pour réduire l'évaporation ;

## **Coupages ENEDIS**

Des coupures d'électricité interviendront :

- du 1<sup>er</sup> juillet de 7h au jeudi 3 juillet à 12h, quartiers ou lieux-dits : route de Montrichard, la Maison Rouge, 2 La Poterie -2, 6 La Meunerie - route de Chaumont.
- Lundi 7 juillet de 7h45 à 14h quartiers ou lieux-dits : route de Montrichard - 1, 2, 1B Le Pin - La Naudinière - Ferme de Bellevue - La Ménardière - lieu dit La Ménardière .
- Lundi 7 juillet de 13h à 16h quartiers ou lieux-dits : 1, 2, 1B Le Pin.
- Lundi 7 juillet de 13h à 16h quartiers ou lieux-dits : 1, 15, 16 rue du Poirier Rond - 29, 30 rue du Pin.

## **Déjections canines :**

Plusieurs de nos administrés se plaignent de la présence de nombreuses déjections canines, notamment dans le centre bourg. Toujours dans un souci de propreté, nous demandons aux propriétaires d'animaux d'être vigilants quant à l'endroit où ils promènent leur animal. Les trottoirs sont principalement réservés aux piétons. Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de **35 € minimum**.

Pour rappel il existe sur la commune 6 points de distribution de sacs à crottes : place du Champ de Foire, promenade devant l'Abbaye, parc de la Passerelle (Saulaie), Place du Commerce, logements rue du Colonel Bruneau et au parc de la Belle Etoile.



## **La bibliothèque et les Amis de la bibliothèque**

Horaires d'été en juillet et août.

La bibliothèque sera ouverte, le mercredi matin de 10h à 12h.

Le vendredi après-midi de 16h à 18h, et les samedis 19 juillet et le 9 août de 10h à 12h.

Il n'y aura pas d'ateliers créatifs au mois de juillet, août.

## **Vie associative**

### **Association Festival de Musique de Pontlevoy**

Nous vous rappelons que du 11 au 31 juillet, sur 9 journées, 9 concerts, vous sont proposés.

Renseignements et réservations sur <https://www.festivaldepontlevoy.com> ou en mairie du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

Au cours de cette période trois évènements sont gratuits et ouverts à tous les publics :

- Le dimanche 20 juillet à 11 h rencontre de Jean-François Zygel avec le public.
- Le dimanche 27 juillet à 10 h30 master-class piano sous la direction de Claire Désert.
- Le jeudi 31 juillet à 15 h Concert du pianiste Mathis Cathignol (œuvre de Ravel et Moussorgsky).

Faites de la publicité pour cette manifestation, et venez nombreux. Ce n'est que du plaisir.

### **Section Yoga du Foyer Rural**

C'est la pause estivale pour le club de yoga. La reprise aura lieu le lundi 15 septembre à 14h30 ou le jeudi 18 septembre à 18h30 au Foyer rural.

Renseignements au 06 95 14 63 11 ou 02 54 32 84 53.

Bel été à tous.

### **Club de marche**

Le mercredi 4 juin au matin, les marcheurs pontilviens, se sont retrouvés à Beaumont-village.

Après une marche de 5 km dans la forêt de Beaumont et en longeant l'Olivet, le groupe se rendit vers midi au Méridien café où avait lieu le traditionnel repas de fin de saison du club, rejoint par d'autres membres du club qui n'avaient pu venir le matin.

Après le repas, direction Montrésor pour la visite du château et de ses jardins.

Une journée bien remplie, où l'enthousiasme et la bonne humeur furent de la partie, notamment grâce au temps clément.

Pour les participants au voyage à l'Aiguillon sur mer du 29 au 31 août, rendez-vous le 4 juillet salle de la saulaie à 18h30 pour les derniers préparatifs.

# 14 JUILLET 2025

## PONTLEVOY



**ABBAYE de Pontlevoy**  
**« Les Héritiers de Pontlevoy » de 15 h à 20 heures**

**AIRE DE CAMPING CAR à partir de 18h30**

**Revue des pompiers**  
**Discours de Mr le Maire et Vin d'honneur**

**Buvette et Repas** (Pontlevoy Animations)  
Saucisses ou merguez-frites + Glace : 7 €  
Inscriptions possibles dès maintenant  
par téléphone au 02.54.32.39.08 (heures des repas) ou par mail  
[isa2.delille@orange.fr](mailto:isa2.delille@orange.fr)

**22 H 20** : distribution et allumage des lampions.

**22 H 40** : Départ de la retraite aux flambeaux en musique.

**23 H** : **Feu d'artifice** tiré devant l'Abbaye

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

## Le code de la route. PARTIE 1 : La signalisation.



Panneaux **triangulaires** entourés **Rouge** = **DANGER**. En agglomération ils sont situés à 50 m et hors agglomération ils sont situés à 150 m du danger. Il faut donc **RALENTIR**.



Panneaux **ronds** entourés **Rouge** = **INTERDICTION**. A partir de ce panneau, je n'ai pas le droit de faire ce qui est **interdit**.



Panneaux **ronds** entourés **Rouge** = **LIMITATION de VITESSE** à ne pas **DÉPASSER**.  
Exemple : vitesse limitée à **10 Km/h**.



Panneaux **ronds Bleu** = **OBLIGATION** à effet **immédiat**. Exemple : obligation de tourner à **DROITE**.



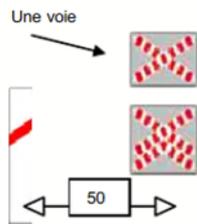
Panneaux **carrés à fond Bleu** = **INDICATION**. Exemple : Présence d'un **PARKING**.



Panneaux **ronds à fond Blanc** avec présence d'une **barre** ou **vitesse barrée** = **Fin immédiate** d'une **INTERDICTION** ou d'une **LIMITATION**. Exemple : fin de limitation de vitesse à **70 Km/h**.



Panneaux **ronds barrés Rouge** à fond **Bleu** = **INTERDICTION** de **STATIONNER**. Ils peuvent – être complétés par la **date de stationnement autorisée**.



Plusieurs Voies



Ces différents panneaux indiquent un **passage à niveaux**. Ils peuvent – être équipés d'un **FEU clignotant rouge** avec **alarme** ou d'un panneau **STOP = Arrêt obligatoire** du conducteur y compris des cyclistes ou autres ...  
Le **dépassement** est **interdit**.



Les panneaux de **DIRECTIONS = ITINÉRAIRE** à prendre en fonction de **votre destination**. Ils sont de **différentes couleurs** : - **VERT** = Grandes Villes ; - **BLEU** = Itinéraire Autoroute ; - **BLANC** = Itinéraire local ; - **JAUNE** = Itinéraire BIS ou Temporaire ; - **MARRON** = Sites Touristiques.



Panneau **rectangulaire** entouré **Rouge** avec nom de la **commune** = Entrée en **AGGLOMERATION**. Vitesse **LIMITÉE** à **50 Km/h**.



Panneau **rectangulaire** entouré de **Noir** ou de **Rouge** avec le nom de la **commune barrée** = Fin d'**AGGLOMERATION**. Fin de la **limite de vitesse autorisée**.

## Autres infos

### Azur Coiff

Fermeture pour congés **du samedi 1<sup>er</sup> août au jeudi 21 août inclus**, réouverture le vendredi 22 août.  
Merci de votre compréhension.

### La Poste

Modification des horaires **le samedi**, à compter du 5 juillet au 30 août, **le bureau sera ouvert de 8h30 à 10h**.

# Horaires



**FAITES LE 3237**

Afin de connaître la pharmacie la plus proche ouverte le soir, le week-end et les jours de fêtes.

| <u>Dates</u>       | <u>Pharmacies de garde</u>            |
|--------------------|---------------------------------------|
| 5, 6 juillet       | Pharmacie Corbanese à Selles sur Cher |
| 12, 13, 14 juillet | Pharmacie Les Arcades à Montrichard   |
| 19, 20 juillet     | Pharmacie St Come à Saint Aignan      |
| 26, 27 juillet     | Pharmacie Corbin-Sausset à Noyers/    |



## Bibliothèque Municipale **Modification des horaires**

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| Mercredi    | 10h00 - 12h00     |
| Vendredi    | 16 h 00 - 18 h 00 |
| Les samedis | 10 h 00 - 12 h 00 |

| <u>Date</u>         | <u>Messe</u> |
|---------------------|--------------|
| Dimanche 13 juillet | 9 h 00       |
| Dimanche 27 juillet | 9 h 00       |

**Rappel : la messe est célébrée en période scolaire à Pontlevoy le mercredi à 12 h 30**

## Urgences dentaires de garde

Les dimanches et jours fériés de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 : **appeler le 02 54 78 17 26**

## Service médical de garde

En cas d'urgence, la nuit à partir de 20 h 00 et le week-end à partir de 12 h 00 : **appeler le 15**

## La Poste

Le bureau de Poste est ouvert du lundi au vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 11 h 00.

**A compter du 5 juillet au 30 août, le bureau sera ouvert de 8h30 à 10h.**



## Mairie



Le secrétariat est ouvert du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

**Fermeture le mercredi 9 juillet**

## Marché - Place de la Libération

Tous les jeudis : horticulteur 8 h 30 à 12 h.

Tous les samedis : boucher-charcutier de 14 h à 19 h

## Déchèterie

Lundi : 6 h 30 - 13 h

Mardi : 6 h 30 - 13 h

Mercredi : 6 h 30 - 13 h

Jeudi : 9 h 30 - 12 h fermée l'après-midi

Vendredi : 6 h 30 - 13 h

Samedi : 6 h 30 - 13 h

**Fermée les dimanches et jours fériés.**

## Conciliateur de justice de Montrichard :

M. Yves ANTIER : 02.54.32.15.86 sur rendez-vous.

## Espace France Service Montrichard



Du lundi au vendredi : 8 h 30 / 12 h et 13 h 30 / 17 h / 02.54.32.15.86.

<http://www.montrichardvaldecher.com/espace-france-service/>

**Fermeture pour congés du 15 au 18 juillet inclus.**

Site de la commune : <http://www.mairie-pontlevoy.fr> Page Facebook de la commune :

[https://www.facebook.com/Commune-de-Pontlevoy-41400-104072942201245/?ref=pages\\_you\\_manage](https://www.facebook.com/Commune-de-Pontlevoy-41400-104072942201245/?ref=pages_you_manage)

Téléphone : 02.54.71.60.70

Les personnes, qui le souhaitent, peuvent recevoir le FLASH par e-mail.

Pour cela, nous faire parvenir votre adresse e-mail sur notre messagerie : [secretariat@mairie-pontlevoy.fr](mailto:secretariat@mairie-pontlevoy.fr)

NLDR : le Pontlevoy Flash est destiné, entre autre, à informer la population des activités du mois à venir.



**Adoptez l'éco-attitude, n'imprimez ce document que si c'est nécessaire...**

